

Image not found or type unknown



Votre entreprise ou votre association rencontre des difficultés : les premières choses à faire

Fiche pratique publié le **01/05/2012**, vu **868 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://assistant-juridique.fr)

L'organisme constate un accident de trésorerie mais est certain de pouvoir trouver une solution de financement dans les 45 jours : il n'est donc pas en état de cessation des paiements. Suivant l'importance de ses difficultés, il pourra recourir à plusieurs types de mesures.

Lire la suite : http://assistant-juridique.fr/premieres_choses.jsp